Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260929-D202654-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à 19 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 16 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Excusés : 3 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Sylvain LECONTE qui a donné procuration à Aurore LANGLAIS et Jérémy PERRON qui a donné procuration à Stéphane MARION.
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ.

DÉLIBÉRATION 2026/54
INSTAURATION D'UN TARIF ANNUEL DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nouvelle activité de danse irlandaise proposée à la salle polyvalente. Cette proposition originale, qui vient diversifier et enrichir l'offre des activités au Trévoux, nécessite la création d'un tarif annuel pour l'utilisation de la salle par une association extérieure à la commune.
Le créneau alloué s'entend pour une occupation hebdomadaire de 2 heures consécutives maximum.
Comme pour toutes autres locations des locaux communaux, une convention sera établie avec les utilisateurs.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2026/39 du 5 juin 2026 relative aux tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2027,
Considérant la nécessité d'établir un tarif annuel pour l'utilisation hebdomadaire de la salle polyvalente,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix POUR

APPROUVE l'instauration d'un tarif annuel de 200 euros applicable aux associations extérieures à la commune, dans le cadre leurs activités à caractère sportif ou culturel, pour une utilisation hebdomadaire de la salle polyvalente,

DIT que ce tarif entrera en vigueur pour toute occupation hebdomadaire annuelle de la salle, à compter du 1er septembre 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 29 septembre 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 30/09/2026
De la publication le 30/09/2026